



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question orale n° 135

Texte de la question

M. Henri Nayrou attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la fermeture envisagée des centres départementaux de météorologie. Dans un document publié récemment au sein de l'institution, le PDG de Météo France a en effet présenté des propositions de plan stratégique évoquant une réduction des effectifs et une fermeture probable des centres départementaux. Ces centres jouent pourtant un rôle essentiel de prévention des risques, en lien étroit avec les préfetures. Leur mission d'observation, de prévision et de climatologie est primordiale pour assurer la sécurité des personnes et des biens. La suppression des missions connexes des services météo liées à la sécurité en montagne notamment, comme la surveillance des manteaux neigeux et la prévision de leur évolution serait particulièrement préjudiciable. L'évolution des modèles de prévision météorologique ne permet pas en l'espèce d'envisager une implantation régionale et non plus départementale. Ces économies à court terme sont incompréhensibles au regard des enjeux mis en évidence par le Grenelle de l'environnement, d'autant que l'Organisation météorologique mondiale, agence de l'ONU, démontre qu'un euro consacré à la météorologie et l'hydrologie permet d'économiser sept euros sur le long terme. Dans ces conditions, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

AVENIR DES CENTRES DÉPARTEMENTAUX DE MÉTÉOROLOGIE

M. le président. La parole est à M. Henri Nayrou, pour exposer sa question, n° 135, relative à l'avenir des centres départementaux de météorologie.

M. Henri Nayrou. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, je tenais à appeler l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur la fermeture envisagée des centres départementaux de météorologie. Votre éclectisme, monsieur Bussereau, vous permettra de me répondre, ce dont je suis heureux ! Je tiens à préciser que je pose cette question en tant que député de l'Ariège, mais aussi en tant que secrétaire général de l'Association nationale des élus de la montagne. Dans un document publié récemment au sein de l'institution, le PDG de Météo France a en effet présenté des propositions de plan stratégique évoquant une réduction des effectifs et une fermeture probable des centres départementaux. Tous les personnels de ces centres sont inquiets, car l'échelon départemental est systématiquement visé quand on évoque la nouvelle organisation de Météo France. La réduction drastique et souvent aveugle du nombre d'emplois dans les services publics prônée par le gouvernement auquel vous appartenez ne fait qu'accentuer leurs craintes. Ces centres jouent pourtant un rôle essentiel de prévention des risques, en étroite liaison avec les préfetures. Leur mission d'observation, de prévision et de climatologie est en effet primordiale pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

La suppression des missions connexes des services météo liées notamment à la sécurité en montagne, comme la surveillance des manteaux neigeux et la prévision de son évolution, serait particulièrement préjudiciable. La montagne est un ensemble de territoires qui, du fait de leurs caractéristiques géographiques particulières, appellent des mesures spécifiques, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des

services publics, au nombre desquels figurent les services météo. La montagne tue, nous le savons ; cela a été le cas cette année encore dans les Pyrénées et dans les Alpes. La météo est souvent un phénomène aggravant, quand ce n'est pas directement une avalanche qui provoque des drames.

La sensibilisation au risque, c'est aussi un rôle assumé par Météo France sur place, par la distribution de petits guides, par des formations aux pompiers ou aux gendarmes et dans les écoles.

En montagne, les bulletins météo, en particulier sur les risques d'avalanche, sont indispensables. Leur valeur repose sur les mesures *in situ*, des mesures faites ou expertisées par des hommes. En montagne, pratiquement rien n'est possible sans météo.

La direction semble considérer que le nouveau modèle attendu en 2009, appelé AROME, permettra de maintenir la qualité des prévisions sans expertise locale, mais l'évolution des modèles de prévision météorologique ne permet pas en l'espèce d'envisager une implantation régionale et non plus départementale. Ces économies à court terme sont incompréhensibles au regard des enjeux mis en évidence par le Grenelle de l'environnement, d'autant que l'Organisation météorologique mondiale, agence de l'ONU, démontre qu'un euro consacré à la météorologie et à l'hydrologie permet d'économiser sept euros sur le long terme.

Dans ces conditions, je vous demande quelles sont vos intentions quant à l'avenir des centres départementaux de Météo France, ce projet n'allongeant que trop la liste des services publics supprimés dans les zones rurales et de montagne.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur le député, je vous prie d'excuser l'absence de M. Borloo, qui m'a demandé de vous répondre. Plutôt que de vous lire la réponse un peu technocratique préparée par nos services, je vais vous donner notre position.

Je crois comme vous que, dans une société où le réchauffement climatique fait naître de nouveaux risques, nous avons besoin de services de météo performants, et la France, qu'il s'agisse de l'application, de la recherche ou des moyens de toute nature, a des services de grande qualité.

Cela dit, il est normal et légitime que le Gouvernement s'interroge sur le coût des services et cherche à en améliorer la performance. Une réflexion a effectivement lieu sur l'échelon départemental au sein de Météo France, mais elle n'est pas achevée. Il y a des discussions en cours, des projets, des idées.

Autant, dans les zones classiques, on peut peut-être envisager des échelons supradépartementaux, autant, dans les zones à risque, et je pense aux zones littorales, que je connais bien, et aux zones de montagne, que vous connaissez bien, que ce soit l'Ariège ou tous les départementaux que vous représentez au sein de l'ANEM, nous avons besoin d'un instrument de terrain à proximité, près des élus, pouvant former et donner des messages. Si l'on choisissait l'échelon régional, ce qui n'est en aucun cas décidé pour l'instant, il faudrait en tout cas maintenir l'échelon départemental dans les zones où il y a des risques spécifiques comme les zones de montagne.

Cela étant, c'est un avis que j'exprime dans les fonctions qui sont les miennes. Je pense que M. Borloo le partage. Nous allons regarder la réorganisation dans cet esprit, ce qui correspond, je crois, à votre attente.

M. le président. La parole est à M. Henri Nayrou.

M. Henri Nayrou. Monsieur le secrétaire d'État, j'ai pris acte de votre réponse. On jugera à l'aune du temps et des résultats.

Un aménagement durable n'a de sens que s'il a pour objectif final le maintien des populations. À quoi bon préserver l'environnement si l'on ne fait pas en sorte d'éviter la désertification ou le dépeuplement ? Et il y a surtout le problème de la sécurité. Dans ce domaine, en particulier en montagne et sur le littoral, on ne peut laisser les outils, aussi perfectionnés soient-ils, décider à la place des hommes pour les hommes. Nous jugerons sur pièces.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 135

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 626

Réponse publiée le : 30 janvier 2008, page 563

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 2008